REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

—

5e SÉRIE. — TOME IV.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1872

MEDAILLES ET JETONS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE

DES DIX-SEPT ANCIENNES PROVINCES DES PAYS-BAS.

PL. *a, b, c.*

La série de médailles qui forme l'histoire métallique des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas est d'une richesse et d'une variété vraiment remarquables. Ceci ne se montre jamais avec autant d'évidence que lorsqu'on considère le grand nombre de pièces omises dans les ouvrages si étendus de Van Mieris et de Van Loon, et dans la continuation de ce dernier.

On est redevable à plusieurs auteurs, de la publication de diverses pièces qui manquent dans ces doctes travaux.

M. Van Orden a publié une monographie des jetons inédits des Pays-Bas (1); mais malheureusement ce manuel ou catalogue est très-incorrect et fourmille de fautes.

MM. de Vries et de Jonge ont composé deux excellents volumes (2), dans lequels ils ont publié quatre-vingt-onze médailles, jetons et monnaies obsidionales.

(1) *Handleiding voor verzamelaars van nederlandsche historiepenningen*, 2 volumes.

(2) *Nederlandsche gedenkpenningen verklaard.*

M. J.-J. Raepsaet a donné la description de médailles et jetons relatifs à l'histoire de Belgique, frappés pendant le XVIIIe siècle, dans les Pays-Bas autrichiens (1).

Plusieurs pièces rentrant dans cette catégorie ont encore été communiquées par MM. Vander Chijs (2), Dirks (3), Serrure (4), de Roye Van Wichem (5), Mailliet (6) et par d'autres, dans diverses publications. Chaque volume de la *Revue numismatique belge* contient aussi des articles intéressants sur des médailles et jetons inédits des Pays-Bas.

Mais, malgré toutes ces publications, les lacunes ne sont pas encore complétement comblées.

Si tous les numismates et les collectionneurs de médailles voulaient publier les pièces inédites de leur cabinet, qui se rapportent directement, ou indirectement à l'histoire des Pays-Bas, ou bien permettaient à d'autres de le faire, en y ajoutant autant que possible les documents historiques sur les événements et les renseignements biographiques sur les personnes en mémoire desquelles les médailles ont été frappées, on posséderait bientôt les matériaux les plus précieux pour la composi-

(1) *Messager des sciences et des arts de la Belgique*, 1836, pp. 301-327.

(2) *Tijdschrift voor algemeene munt- en penningkunde.*

(3) *Bijdragen tot de penningkunde van Friesland*, et autres publications.

(4) *Vaderlandsch Museum voor nederduitsche letterkunde, oudheid en geschiedenis.*

(5) *Eenige middeleeuwsche munten, noodmunten en zeldzame penningen beschreven en afgebeeld.*

(6) *Catalogue descriptif des monnaies obsidionales et de nécessité; avec atlas.*

tion d'un digne supplément aux ouvrages de Van Mieris et de Van Loon.

Partant du principe que tous ceux qui s'intéressent à la numismatique des Pays-Bas sont appelés à contribuer à l'accomplissement de cette œuvre, nous avons cru de notre devoir d'apporter aussi une pierre à l'élévation de ce monument national (1).

C'est pourquoi nous donnons ici une série de cinquante-deux pièces relatives à l'histoire des dix-sept anciennes provinces des Pays-Bas, qui pour autant que nous sachions sont inédites (2). Puisse notre modeste travail être accueilli avec l'indulgence dont nous savons avoir besoin!

Cte MAURIN NAHUYS.

I.

D · IACOBVS · DE · VITRI. Buste à gauche du cardinal Jacques de Vitri, coiffé d'un bonnet. Au bas : 1515.

Rev. ME · AB · EXPECTACIONE · MEA · NON ·

(1) Nous avons publié déjà auparavant les pièces suivantes : Jeton de David de Bourgogne, évêque d'Utrecht (*Almanak d'Utrecht*, de 1856); jeton de Frédéric de Bade, évêque d'Utrecht (*Revue de la numismatique belge*, 1859); Médaille en l'honneur de Jean-François le Petit, (*Revue de la numismatique belge*, 1867.)

(2) Parmi celles-ci il y en a quelques-unes qui, bien que mentionnées dans le manuel de Van Orden, y sont incomplétement et incorrectement décrites, mal classées, et attribuées à des événements auxquels elles n'ont aucun rapport.

CONFVNDA. Un petit amour, son carquois sur le dos, tenant des deux mains un écu chargé d'un lion.

Jacques de Vitri fut chanoine du prieuré d'Oignies, situé dans l'évêché de Liége et renommé à cause de la bienheureuse Marie de Villembrouck, connue sous le nom de sainte Marie d'Oignies, qui s'y sanctifia sous la direction de Jacques de Vitri, et dont le corps y est conservé parmi les reliques (1).

Ce fut lui qui contribua le plus à l'établissement des dominicains dans le diocèse de Liége. Il prêcha, en Belgique et au pays de Liége, la deuxième croisade contre les Albigeois et la quatrième contre les infidèles. Il se croisa lui-même, partit pour la Palestine et fut nommé archevêque de Ptolemaïde (2).

A son retour, le pape Grégoire IX, l'éleva à la dignité de cardinal, en 1230, et lui donna l'évêché de Frascati. Il fut encore nommé légat du saint-siége en France, en Brabant et dans la Terre-Sainte.

Il mourut à Rome, le 30 avril 1244 (3), et voulut que son corps fût enterré à l'abbaye d'Oignies (4), où l'on voit dans l'église, à droite de l'autel, un mausolée de marbre, érigé en son honneur, sur lequel il est représenté en habits pontificaux (5).

Son zèle pour l'Église lui mérita la faveur du pape Grégoire IX. De ce souverain pontife, il obtint plusieurs

(1) *Les Délices du païs de Liége*, t. II, p. 322, note (*a*) et p. 324.

(2) Le comte DE BECDELIÈVRE-HAMAL, *Biographie liégeoise*, t. I, p. 91.

(3) MORERI. *Le Grand Dictionnaire historique*, t. V, lettre J, p. 12.

(4) *Biographie liégeoise*, t. I, p. 91.

(5) *Les Délices du païs de Liége*, t. II, p. 322.

reliques dont il enrichit le trésor de l'église du monastère d'Oignies (1), et de plus, deux bulles en faveur de cette communauté; par la première desquelles, datée de 1227, le monastère fut placé sous la protection spéciale du saint-siége, et la possession des biens qu'il avait acquis, et de tous ceux qu'il pouvait acquérir dans la suite, lui fut confirmée, l'autre donnait aux religieux le pouvoir d'instituer des curés dans les paroisses qui leur appartenaient, et d'y nommer leurs confrères (2).

Jacques de Vitri a écrit des *Sermons sur toutes les épîtres et évangiles de l'année*, que Damien du Bois a fait imprimer à Anvers, en 1575; une *Histoire orientale et occidentale, divisée en trois livres*, qui est son ouvrage le plus curieux, et qui a été publiée par les soins d'André Hoius de Bruges : de cet ouvrage il existe aussi une édition in-8°, imprimée à Douay, en 1597; une *lettre sur la prise de Damiette*, et une *autre contenant la relation de tout ce qui se passait devant cette ville*. Cette dernière, adressée au pape Honoré III, est insérée dans le t. VIII du *Spicilege* de dom d'Achery. Ce prélat a encore composé *deux livres sur la vie de sainte Marie d'Oignies*, un *livre contre les Sarazins*, une *Somme sur la conversion des pécheurs* et un *livre sur les femmes illustres de Liége*.

On ne sait pas au juste le lieu de sa naissance; quelques-uns prétendent qu'il était natif du petit bourg de Vitri près de Paris; d'autres assurent qu'il naquit à Argenteuil.

(1) *Les Délices du païs de Liége*, t. II, p. 322.
(2) *Ibid.*, p. 324.

Cette belle médaille posthume, due au burin d'un de ces éminents artistes que produisit l'Italie au XVIe siècle, paraît faire partie d'une série de médailles de cardinaux.

Nous connaissons encore deux pièces de cette suite, l'une à l'effigie de Jean de Talaru, qui reçut le chapeau de cardinal en 1389, et l'autre à celle de Pierre Girard, qui fut élevé à cette dignité en 1390. Elles portent également le millésime 1515.

II.

✠ VIVE × BOVRGVINGVE · GEST × NOSTRE × KRI × La lettre K, de style gothique ornementé, entouré du collier de l'orde de la Toison d'or.

Rev. Écu à sept quartiers, surmonté d'un briquet dans une bordure composée de six fleurons séparés les uns des autres, alternativement, par de petits lions et des fleurs de lis.

Ce jeton, au chiffre de Charles le Téméraire et sans millésime, a rapport à l'ordre de la Toison d'or. Pendant le règne de ce duc, on célébra deux fêtes capitulaires de cet ordre, l'une à Bruges, en 1460, l'autre à Valenciennes, en 1473 (1).

Van Mieris a publié (t. I, p. 98) un jeton portant le millésime 1468 et rappelant la première de ces deux cérémonies. Nous supposons que notre jeton a été frappé à l'occasion de la célébration de la dix-neuvième fête de l'ordre, à Valenciennes, en 1473.

(1) *Historie der nederlandsche vorsten.*

Van Orden [1], qui a décrit inexactement ce jeton sous le n° 12, et qui le classe à la date 1468, donne sous le n° 16, la description d'un jeton au millésime 1473, représentant les insignes de l'ordre de la Toison d'or, qu'il croit avoir été frappé lorsque la Monnaie (*lisez* chambre des comptes) fut transférée de Bruxelles à Malines. Or, il nous paraît que ce jeton-là fait également allusion à la célébration de la fête de l'ordre de la Toison d'or à Valenciennes, en 1473.

III.

✠ IECTOIRS · DES · GENS · DES · COMPTES · A · BRVX. Le briquet de l'ordre de la Toison d'or, sur la croix de Bourgogne, cantonnée de quatre petits écussons au lion, apparemment les armes de Brabant et de Limbourg; une petite croix au-dessus de l'écusson inférieur; le tout entouré d'étincelles.

Rev. ✠ EXALTATVM · EST ❀ NOMEN · EIVS · SOLIVS. Les lettres I H̃ S, abréviation de la qualification ordinaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ (Jesus Hominum Salvator); au bas, une petite croix entourée de six globules.

Charles le Téméraire ordonna par lettres patentes du 18 décembre 1473 [2], l'établissement d'une chambre des

(1) *Handleiding voor verzamelaars van nederlandsche historiepenningen*, t, I.

(2) *Supplément aux Trophées de Brabant*, t. I, p. 205, où par erreur se trouve 1463, époque à laquelle Charles le Téméraire ne régnait pas encore, attendu qu'il ne succéda à son père Philippe le Bon, que le 15 juin 1467.

comptes à Malines, à laquelle furent réunies celles de Lille et de Bruxelles.

Mais sa fille Marie de Bourgogne, qui lui succéda dans la souveraineté de tous ces États, le 5 janvier 1477, décida par lettres patentes, données à Malines, le 17 mars 1477 (1), que cette chambre des comptes serait abolie, et divisée en trois, savoir : celle de Flandre, d'Artois et de Hainaut à Lille, celle de Brabant et du Limbourg à Bruxelles, et celle de Hollande, de Zélande et de Frise à la Haye.

Ce jeton fut frappé, après que la chambre des comptes de Brabant et de Limbourg eut été transférée à Bruxelles.

IV.

✪ TEMPORA ✤ LETE ✤ TRISTIA ✤ RISV· ✤ TEMPERA ✤. Croix de Bourgogne, surmontée d'une couronne et portant au milieu le briquet ; au-dessous, le bijou de la Toison d'or.

Rev. ✪ IETTI ✤ POR ✤ LA ✤ CAMBRE ✤ DES ✤ COMPTES ✤ HO. Écu à cinq quartiers, couronné et entouré du collier de l'ordre de la Toison d'or.

V.

✪ TEMPORA ✤ TRISTIA ✤ LETO ✤ RISV ✤ TEMPERA. Croix de Bourgogne, sommée d'une

(1) *Supplément aux Trophées de Brabant*, t. I, p. 205, où l'année n'est pas indiquée. Or, comme Marie de Bourgogne ne succéda à son père que, le 5 janvier 1477, et que Jacques Croesinck fut maître de la chambre des comptes à *la Haye*, en 1477 (Goudhoeven, *d'Oude chronijcke ende historien van Holland*, p. 110), c'est bien dans cette année que ces lettres patentes furent données.

couronne et portant au milieu le briquet; au-dessous, le joyau de la Toison d'or, le tout accosté des lettres C — B.

Rev. ⊛ IEMT ✤ POR ✤ LA ✤ CAMBRE ✤ DES ✤ COMPTES ✤ HO. Écu à cinq quartiers, couronné et entouré du collier de la Toison d'or.

La chambre des comptes fut transférée, le 1er juillet 1462, de la Haye à Bruxelles, et l'on y joignit le duché de Luxembourg, les comtés de Chiny et de la Roche et les provinces de Hollande, de Zélande et de Frise (1). En vertu des lettres patentes du 18 décembre 1473 (2), elle fut transférée de Bruxelles à Malines, et, en exécution des lettres patentes données à Malines, le 17 mars 1477 (3), la chambre des comptes de Hollande, de Zélande et de Frise fut rendue à la Haye.

Ces deux jetons ont été frappés, après que la chambre des comptes de Hollande eut été transférée de Malines à la Haye.

M. Van Orden (4) dit qu'il existe des jetons semblables portant le millésime 1488.

VI.

✠ DEVS · TIME : ET : MANDATA : EIVS : OBSERVA (*Sic*). Deux grands M gothiques entrelacés et liés par un lacs d'amour; au bas 1476.

(1) *Supplément aux Trophées de Brabant*, t. I, p. 205.

(2) *Voy.* la note (2), à la page 7.

(3) *Voy.* la note (1), à la page 8.

(4) *Handleiding voor verzamelaars van nederlandsche historiepenningen*, t. I, p. 31, n° 55.

Rev. ✻ MAXI' : Z : MARIA : DVX : Z : DVCISS' ✻ 1477 ✻. Grand écu aux armes combinées de Maximilien archiduc d'Autriche et de Marie de Bourgogne.

Ce jeton fut frappé à l'occasion du mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche, célébré à Gand, le 19 août 1477.

VII.

✠ WILLEM · VA'DE · HEETVELT · Les armoiries de Guillaume Van den Heetvelde, à l'écu antique, couché avec le casque orné de ses lambrequins et sommé de son cimier, assis sur l'angle sénestre.

Rev. ✠ GHERT ✻✻✻✻ BERCKMAN ✻✻✻✻✻✻. Dans une épicycloïde à dix lobes, un écu chargé d'une marque composée des lettres entrelacées G. b, sommées d'une figure ressemblant à quelque chose comme une hache (1); signe à initiales, employé par Gérard Berckman en guise de blason.

Guillaume Van den Heetvelde fut trésorier de Bruxelles en 1465 et en 1475, et échevin de cette ville en 1466, 1474, 1493, 1507 et 1513 (2), tandis que Gérard Berckman fut échevin de cette ville en 1477 (3).

C'est par conséquent à cette dernière date que ce jeton communal de Bruxelles doit être classé.

(1) Les négociants et industriels, au moyen âge, se servirent beaucoup de pareilles sortes de marques ou signes de repère.

(2) Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 438 et suivantes.

(3) *Idem*, t. II, p. 441.

VIII.

✠ VIVE : LE : NOBEL : DVC : MAXI. E : MARIA : AVSTRIE. Le joyau de la Toison d'or, sous une couronne ; de chaque côté, une croix surmontée du briquet ; autour, des étincelles.

Rev. ✠ QVI : BIEN : IEATTRA : LE : COMPTE TROVERA : 1478. Deux grands M, gothiques, entrelacés et liés par un lacs d'amour.

En qualité d'époux de la duchesse Marie de Bourgogne, fille unique et héritière universelle de Charles le Téméraire, l'archiduc Maximilien d'Autriche fut déclaré solennellement chef et souverain de cet ordre, le 30 avril 1478, à l'occasion de la célébration de la vingt et unième fête de l'ordre à Bruges.

IX.

MAXIMILIAN : REX · ROMANORVM. Écu couronné aux armes du roi des Romains ; des deux côtés, un M gothique.

Rev. ✠ POV' · LE · BV'EAV · DES MESTRES · DOSTE'. Croix de Bourgogne, portant au milieu le briquet ; au bas, le caillou ; le tout entouré d'étincelles.

L'archiduc Maximilien fut couronné solennellement roi des Romains, à Aix-la-Chapelle, le 9 avril 1486.

X.

✠ LEACHGHELT * GHEMACT * TRICHT INE * VROMHOF. Deux lions tenant un écu à cinq

quartiers, sommé d'une couronne. Au bas, briquet et étincelles. (Jeton fabriqué à Maestricht dans le Vroenhof.)

Rev. * S * XPRISTOFFOLE * IN * TERRE-DE * P * NOBIS *. Dans une épicycloïde à cinq lobes, saint Christophe debout, appuyé sur un tronc d'arbre arraché, qui lui sert de bâton, et portant sur l'épaule l'enfant Jésus, tenant dans la main le globe surmonté de la croix.

Le Vroenhof ou Vroenhove fut anciennement un comté qui appartenait aux ducs de Brabant, et qui comprenait un tiers de Maestricht environ, et trois villages situés dans la proximité de cette ville, savoir : Wylre, Montenaken et Heukelom avec leurs dépendances (1).

Plusieurs ducs de Brabant, comme propriétaires et seigneurs de Maestricht et en leur qualité de comtes de Vroenhof, frappaient monnaie à Maestricht dans un bâtiment nommé le *Vroenhof*, situé près du *Vrythof* dans le quartier appelé *Tweebergen*, sur l'emplacement duquel fut bâti depuis l'hôtel des députés des états généraux (2) qui servait en même temps à la réunion des membres des états et où siégea la justice brabançonne jusqu'à l'entrée des troupes françaises à Maestricht. Cet édifice fut alors transformé en tribunal de première instance et conserva cette destination jusqu'à l'époque de la construction du

(1) F. M. Janiçon, *État présent de la république des Provinces-Unies*, t. II, p. 465.

(2) Id., *ib.*, p. 450.

nouveau palais de justice, époque à laquelle il fut vendu et converti en maison particulière (1).

Une charte de l'an 1285 fixa, d'une manière régulière, les droits respectifs des ducs de Brabant et des évêques de Liége, qui exercèrent en commun la souveraineté dans la ville de Maestricht. L'art. VII porte que le duc et l'évêque monnayeront ensemble, sans qu'il leur soit permis de frapper isolément de la monnaie dans cet atelier. Or les prescriptions de cet article ne semblent pas avoir été observées longtemps, attendu que le duc Jean Ier (1260-1294) et ses successeurs ont fabriqué seuls des monnaies dans l'atelier du Vroenhof à Maestricht, tandis que les évêques de Liége établirent leur atelier monétaire au village de Saint-Pierre, près de cette ville (2).

Le 1er octobre 1396, la duchesse Jeanne céda son droit de monnayage aux villes de Bruxelles, Louvain et Tirlemont, pour le terme de dix ans, contre une somme de 2,000 tourelles d'or, une fois payée, et une pension annuelle de 2,000 de ces tourelles (3).

Pendant le règne du duc Antoine de Bourgogne (1406-1415) on ne monnaya point à Maestricht. Jean IV, duc de Brabant (1415-1427), recommença à faire battre monnaie dans cette ville, mais il paraît qu'on n'y monnaya pas pendant les règnes des ducs Philippe Ier, comte de Saint-Pol (1427-1430), Philippe II de Bourgogne, dit le Bon (1430-1467), Charles le Téméraire (1467-1477), de

(1) Perreau, *Recherches sur la ville de Maestricht et sur ses monnaies*, p. 31.

(2) A. Perreau, *Recherches sur la ville de Maestricht*, etc., pp. 29-31.

(3) Butkens, *Trophées de Brabant*, t. I, p. 517.

la duchesse Marie de Bourgogne (1477-1482) et du duc Maximilien d'Autriche, pendant la minorité de son fils Philippe le Beau (1482-1494).

L'atelier monétaire du Vroenhof à Maestricht fut rouvert par Philippe le Beau, en 1500, après avoir été fermé pendant un laps de temps de trois quarts de siècle à peu près; et, par commission du 17 juin 1500, Jean Van Woestbroeck fut nommé maître particulier de la monnaie du Vroenhof (1).

Ce jeton aux armes de Philippe le Beau, fabriqué a Maestricht dans l'atelier du Vroenhof (*Vromhof*), comme l'indique l'inscription du droit, et portant enfin sur le revers l'étoile, signe monétaire de Maestricht emprunté aux armes de cette ville, tandis qu'en outre les mots des légendes sont séparés par de petites étoiles, ce jeton disons-nous, rappelle bien certainement la réouverture de l'atelier monétaire du Vroenhof à Maestricht en l'an 1500.

Saint Christophe, qui est représenté sur le revers de cette pièce intéressante, fut apparemment le patron du comté de Vroenhof, tandis que saint Servais l'était de la ville de Maestricht, et que Philippe le Beau fit frapper à Anvers des demi-florins d'or, représentant saint Philippe, son propre saint titulaire, entouré de la légende S ⁜ PH'E ⁜ INTERCEDE⁜ PRO ⁜NOBIS (2), qui est semblable à

(1) A. Perreau, *Recherches sur la ville de Maestricht*, etc., p. 37.

(2) Pendant la minorité de Charles-Quint, on continua à frapper des espèces d'or d'un et d'un demi-florin, au même type, dans les villes d'Anvers et de Maestricht, ainsi que pour les Flandres, à Bruges.

celle du revers de notre jeton, à la différence près, qu'au lieu de saint Christophe, saint Philippe y est invoqué.

XI.

CARO · V · RO · IMP · LOTH · BRAB · LIMB · Z · LVX · DVX. Quatre écussons couronnés aux armes des duchés de Brabant, de Lothier, de Limbourg et de Luxembourg.

Rev. ✋ PROIECTILES · CAMERE · RATIONAL · DVCAT · BR. Les lettres I · H, liées par un nœud; peut-être sont-ce les initiales de Jérôme Happaert, qui fut, en 1519, échevin de la ville d'Anvers [1], où ce jeton a été frappé.

Lorsque Charles-Quint fut élu empereur, le 28 juin 1519, on frappa, à Anvers probablement, en mémoire de cet événement, ce jeton pour la chambre des comptes du duché de Brabant.

XII.

HADRIANVS · ELECT · PONT · MAX. Buste à droite, en habits pontificaux.

Rev. SECVRITAS VRBIS PARMAE. Les armes du pape Adrien VI, surmontées de deux clefs en sautoir et de la tiare.

A l'égard du nom et de l'origine de la famille du pape Adrien VI, on est toujours resté dans l'incertitude. On a

[1] Butkens, *Trophées de Brabant*, t. II, p. 500.

prétendu qu'il était descendu d'une branche de la famille Dedel, qui aurait abandonné le blason aux trois fleurs de lis pour adopter les trois crampons qu'Adrien écartelait avec les armes de Bonkhorst, d'argent au lion de sable (1).

Quelques-uns ont soutenu que ce pontife était d'origine très-obscure, que son père était tisserand de profession, d'autres, brasseur ou charpentier de navires.

Selon l'habitude de son temps, il se nommait simplement *Adriaan Floriss*, Adrien fils de Florent, et son père était connu sous le nom de *Floris Boyens*, Florent fils de Boyen; seulement, on a pu, par ignorance, croire que le nom de famille d'Adrien avait été Boyens, tandis que le nom *Boyen, Boeyen, Boydyns, Boeyden, Bouwen*, n'est autre chose qu'un nom de baptême, *Baudouin*, comme l'a si bien démontré M. E.-H.-J. Reusens (2).

Le nom de baptême *Bouwen* était très-usité en Hollande. Parmi les échevins et les conseillers de la ville de Dordrecht, on rencontre souvent ce nom, entre autres : *Bouwen van Drenckwaert Heeren Willemssoen*, échevin en 1539 et 1540; *Bouwen Oem, Tielmanssoen*, seigneur de Papendrecht, conseiller en 1528, 1529, 1532, 1533, 1536 et 1537, échevin en 1540, etc. (3).

Si, effectivement, le pape Adrien VI était d'humble extraction, il est probable qu'il n'a pas même eu de nom de famille. Mais on a aussi prétendu qu'il avait été

(1) S. Van Leeuwen, *Batavia illustrata*, t. I, p. 1126.

(2) *Anecdota Adriani Sexti, Pon. Max.* Lovanii, 1862, p. viii, note 1.

(3) Van Balen, *Beschrijving van Dordrecht*, pp. 311-313.

dans sa jeunesse entièrement dépourvu de ressources. Cette assertion a été combattue par M. Edward Van Even, le savant archiviste de la ville de Louvain [1], qui invoque, en faveur de son opinion, un fait assez concluant. Il fait notamment remarquer que, en portant un élève peu fortuné sur la matricule de l'université de Louvain, le recteur avait toujours soin de placer le mot *pauper* en marge de l'inscription nouvelle, mais que cette indication fait complétement défaut devant le nom d'Adrien qui fut inscrit sur ce registre le 1er juin 1476, bien qu'on la remarque, une ligne plus bas, en tête des noms de deux autres élèves, appartenant également au diocèse d'Utrecht, qui furent reçus le même jour que lui.

Pour détruire la force de cet argument, on devrait admettre que le recteur aurait dévié cette fois-là de la règle. Or, ceci serait trop hasardé, quand on n'est pas à même d'en fournir la preuve.

Dans un manuscrit du XVIe siècle, intitulé : « *Epitaphiorum libri V, Principum, eruditorum, feminarum illustrium, facetorum, vulgarium CIↃ IↃ X CII* », contenant : 1° un recueil de diverses épitaphes de personnages célèbres en Europe, en latin et en français, orné de quelques dessins à la plume, et 2° un grand nombre de dessins de monnaies antiques, on trouve l'épitaphe du pape Adrien VI, en marge de laquelle est inscrit : « *Natus fuit* 1559, *filius Florentii Schrevelii Bouens.* » L'auteur s'est évidemment mépris en écrivant 1559 pour 1459, date de la naissance de cet homme illustre.

[1] *Renseignements inconnus sur la vie du pape Adrien VI. Messager des sciences historiques*, etc., 1856, p. 257.

Ici, le père d'Adrien est mentionné comme *Florent Schrevel, fils de Bouen,* par un archéologue qui écrivait soixante-dix ans après la mort du pape Adrien.

Il est vrai qu'on rencontre quelquefois le nom *Screvel* comme nom de baptême. Or, ici il ne figure pas comme tel, le nom de *Schrevel* ou *Schrevelius* fut celui d'une très-ancienne famille de la Hollande, qui habitait Dordrecht, résida ensuite à Harlem, Leyde, Utrecht et aussi à Anvers (1), qui blasonna d'or à trois crampons de sable, qui donna plusieurs bourgmestres et échevins à la ville de Leyde, et dont descendaient, entre autres, Ewald Schrevelius, professeur de médecine à l'université de Leyde, Théodore Schrevelius, le célèbre auteur de l'histoire de Harlem, etc.

D'après une généalogie que nous possédons, la famille Schrevelius serait une branche des Bogaerts de Dordrecht, dont quelques membres portèrent le nom de *Screvel* (2).

(1) Walterus fils de Pierre Screvel, naquit à Anvers, le 11 octobre 1575. (Sainte-Walburge.)

(2) Van Balen, *Beschrijving van Dordrecht*, pp. 303-305. Marten Screvel Dircxsoen était échevin de Dordrecht en 1542, 1543, 1550 et 1551, *ibid.*, pp. 314 et 316.

Une annotation de messire Augustin de Teylingen, qui vivait en 1550, nous apprend encore que beaucoup d'habitants de Dordrecht quittèrent la ville, dans la première moitié du xve siècle, pour échapper à la violence de la populace qui paraissait alors déjà vouloir mettre en pratique les belles théories des communistes et des socialistes, afin de pouvoir se livrer à loisir au brigandage.

Parmi ceux qui quittèrent Dordrecht, sont cités Corneille, Jean et Thierri Schrevel, fils de Thierri.

Corneille Schrevel s'établit à Harlem, Jean Schrevel de Houweningen, se rendit avec Pierre Verloeren, fils de Nicolas, en France, où il prit les

N'oublions pas de faire remarquer ici que plusieurs membres de la famille d'Adrien auraient demeuré à Dordrecht, et que, le 10 octobre 1522, jour de son couronnement, on fit dans cette ville une magnifique procession et qu'on y distribua du pain aux pauvres (1).

Loin de vouloir, sans autre preuve, conclure uniquement de cette inscription en marge, que le pape Adrien VI était de la famille Schrevel ou Schrevelius, nous croyons toutefois cette indication assez importante pour la communiquer ; mais ce qui nous paraît surtout mériter l'attention des historiens, c'est que les armes de cette famille sont les mêmes que celles qui figurent aux premier et quatrième quartiers de l'écusson de ce souverain pontife (2), et que, sur une pierre, qui orna jadis la cheminée d'un des appartements de l'hôtel qu'Adrien avait fait construire à Utrecht, en 1517, cinq ans avant qu'il fût élu pape, hôtel servant aujourd'hui d'habitation au commissaire du roi dans la province d'Utrecht, et connu encore sous le nom de maison du pape, on voit un écusson chargé seulement des trois crampons. Il est donc prouvé qu'Adrien

armes contre les Anglais, et servit sous les ordres d'Ambroise Verloeren. A Calais, il reçut une blessure, à la suite de laquelle il succomba, après être retourné chez son frère à Harlem ; son corps fut enseveli à Egmond.

Et, enfin, le troisième des trois frères, Thierri, retourna à Dordrecht, mais, après la mort de sa femme, il s'établit à Anvers.

Pierre Verloeren, revenu de France, s'établit d'abord à Leyde, et ensuite à Alkmaar où il fut membre de la régence de la ville, en 1451.

(1) Van Balen, *Beschrijving van Dordrecht*, p. 813.

(2) *Voy.* le jeton de présence de la ville de Leyde de 1689 (Van Orden, *Bijdragen tot de penningkunde*, p. 78, pl. XIV, n° 6), ainsi que

n'a pas toujours écartelé ses armes avec le lion, qu'il ne paraît avoir ajouté à son propre blason que lorsqu'il devint pape (1).

Un manuscrit du XVIIIe siècle, qui se trouve aux archives de la ville d'Ultrecht, contenant des dessins de tombes sépulcrales et d'armoiries suspendues autrefois dans les églises, nous a fourni la preuve que les membres de la famille d'Adrien ont porté les mêmes armes que ce pontife, soit qu'elles fussent les anciens emblèmes de la famille, ou bien qu'ils les eussent adoptées en mémoire de leur illustre parent; à la page 273, du t. Ier de ce recueil, on voit le dessin du même blason, écartelé d'or à trois crampons de sable, et d'argent au lion de sable, avec cette inscription incorrecte et tant soit peu équivoque : « *Van de nacomelingen van paus Adriaen VI.* », ce qui signifie naturellement, des descendants des membres de la famille du pape Adrien VI.

Ces armoiries se trouvaient dans l'église Saint-Nicolas à Utrecht.

Une pierre qui accuse le caractère d'une époque postérieure à celle où vivait notre Adrien, représente un écusson parti, au premier les trois crampons et au second le lion (2).

les armoiries des bourgmestres dans l'hôtel de ville de Leyde, et le *Wapenkaart* de Leyde, par G. Van Rijckhuijsen.

(1) Cette pierre, sur l'authenticité de laquelle on ne peut soulever aucun doute, est aujourd'hui placée dans la muraille de l'écurie attenant à cet hôtel.

(2) N. Vander Monden, *Tijdschrift voor geschiedenis, oudheden en statistick van Utrecht*, t. I, p. 28, pl. II, fig. 2.

Sur cette médaille ainsi que sur le médaillon à l'effigie de ce pape, frappé à Utrecht, et sur son tombeau à Rome, le lion des 2e et 3e quartiers des armes d'Adrien n'est pas couronné. La médaille frappée à Rome et représentée dans l'ouvrage de Van Mieris, t. III, p. 177, fait une exception sur ce point, car le lion y est surmonté d'une couronne, tel qu'il est figuré sur les portraits d'un messire de Marsselaer, chambellan ou écuyer du pape Adrien VI, dont les vêtements sont ornés des emblèmes héraldiques de l'illustre pontife (1).

Cette médaille d'argent, frappée par la ville de Parme, à l'occasion de l'élection d'Adrien au siége pontifical, en 1522, exprime la confiance dans un meilleur avenir, que cet événement inspira aux habitants de cette ville, qui avaient tant souffert par la guerre.

(1) Ces tableaux se trouvent à l'université de Louvain. *Voy.* les nos 101 et 102 de *l'Annuaire* de 1859.

Qu'il nous soit permis de faire observer ici qu'on a attribué à tort à notre Adrien la matrice en cuivre d'un sceau de forme ovale, d'un prévôt de Saint-Quentin à Maubeuge, que renferme le musée historique de la ville de Tournai, portant l'inscription suivante : Sigil Adriani, Flerontini, Praepositi Sancti Quintini-Malbodiensis :

1o Parce que notre Adrien n'a jamais occupé la dignité de prévôt de Saint-Quentin à Maubeuge, pour autant qu'on sache ;

2o Parce que le sceau ne porte pas son nom ;

3o Parce que les armoiries figurant sur le sceau, un écu écartelé, au 1er et 4e, burelé, au lion couronné brochant sur le tout, et au 2e et 3e trois fusées, ne sont pas celles dont se servit l'homme illustre qui siégea sur le trône pontifical ;

Et 4o Parce que la gravure du sceau est d'une époque plus récente.

XIII.

MÉDAILLE UNIFACE.

IOACHIMVS RINGELBERGIVS ANTVERPIANVS. Buste à gauche, la tête coiffée d'un bonnet mortier, entre le millésime 15 — 29.

Malgré nos recherches, nous n'avons trouvé aucu renseignement biographique sur cet Anversois. Par conséquent nous ignorons complétement ce qu'il fut et ce qu'il fit. Des recherches faites avec soin dans les archives de la localité répandront sans doute la lumière sur ce personnage.

XIV.

MÉDAILLE OVALE.

IAC · OMPHALIVS · ANDERNACVS · DO. Buste de face et à mi-corps du docteur Jacques Omphal, la tête barbue coiffée d'une barrette, tenant de la main droite un mouchoir et portant la main gauche sur la poitrine.

Rev. NIHIL · PLACABILITATE · VITAE ATQVE · FORTVNÆ · MELIVS. Les armoiries de la famille d'Omphal, d'or chargé de deux pointes alésées de gueules, l'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins. Cimier : buste de nègre, vêtu d'or, aux deux pointes alésées de gueules de l'écu, la tête tortillée d'argent.

Jacques Omphal, docteur en droit et jurisconsulte célèbre, naquit à Andernach, le 11 février 1500.

Il fut conseiller intime de Guillaume, duc de Juliers, de Clèves et de Berg, et son ambassadeur auprès de l'empereur Charles-Quint et du roi d'Angleterre [1].

En dépit de l'Empereur, le duc Guillaume avait été proclamé, en 1539, duc de Gueldre et comte de Zutphen. Il en prit immédiatement les armes et les titres [2]. Pour se soutenir, il avait commis l'imprudence de s'allier à François Ier, roi de France, contre Charles-Quint.

Omphal eut alors une large part dans les négociations relatives à cette grave question de la succession du duché de Gueldre; il déploya tous ses talents pour vider les différends et apaiser la colère de l'Empereur; il réussit à effectuer une réconciliation complète entre Charles-Quint et le duc Guillaume, qui rompit ses liens d'amitié avec François Ier et embrassa chaleureusement la cause de l'Empereur, auquel il céda, en 1543, le duché de Gueldre et le comté de Zutphen.

Le duc Guillaume obtint même la main de l'archiduchesse Marie d'Autriche, fille de Ferdinand, roi des Romains, frère de l'empereur Charles-Quint, et l'épousa en 1546.

Jacques Omphal fut anobli par l'Empereur, le 15 mai 1559, en récompense de ses services. Il fut plus tard professeur de droit à Cologne, et assesseur impérial au tribunal à Spire. Il avait épousé, le 8 février 1539, Élisabeth de Bellinghoven, fille de Pierre et de N. Neuhoff,

(1) A. Fahne, *Geschichte der Kölnischen, Jülichschen und Bergischen Geschlechter*, t. II, p. 232.

(2) *Voy.* ses médailles, dans l'ouvrage de F. Van Mieris, t. III, p. 14.

et la bénédiction nuptiale lui avait été donnée par l'archevêque Herman de Wied (1).

L'ancienne maison noble de Büchel, située près du village de Wiesdorf, quelquefois aussi nommée Mérodenburg, fut habitée et reconstruite par le docteur Jacques Omphal, et depuis elle est connue généralement sous le nom de Doctersburg (2).

Après avoir mené une vie très-laborieuse, et avoir publié plusieurs ouvrages très-estimés, Jacques Omphal mourut le 17 octobre 1575, à Westorf sur le Rhin, où son corps a été inhumé dans l'église.

Aujourd'hui la ligne mâle de la famille d'Omphal, qui s'était établie dans les Pays-Bas, s'est éteinte dans la personne de feu le lieutenant général A.-F.-J.-F. baron d'Omphal, surintendant des palais royaux de S. M. le Roi des Pays-Bas.

La légende du revers de cette médaille, qui fait ressortir la grande valeur d'un naturel conciliant, est une allusion à la réconciliation qui s'effectua, en 1543, entre l'empereur Charles-Quint et Guillaume, duc de Juliers, de Clèves et de Berg, par l'entremise du conseiller Jacques Omphal.

XV.

SANCTITAS · IN · INIVSTITIAM · CAP : 18 · V : 11.
Tête couronnée de la tiare, qui, retournée, représente la

(1) A. Fahne, *Geschichte der Kölnischen, Jülichschen und Bergischen Geschlechter*, t, II, p. 232.

(2) *Ibid.*, p. 214.

tête d'un diable à une corne de chaque côté, inclinée en arrière, et une sur le front, comme celle d'une licorne.

Rev. SAPIENTIA · IN · STVLTITIAM · CAP : 19. VER : 20. Tête couverte d'un chapeau de cardinal, qui, retournée, représente la tête d'un fou, coiffé d'un bonnet à grelots.

Les légendes gravées en creux.

Cette médaille pamphlétaire, en cuivre jaune, offre, surtout à l'égard de la tête du diable, un tout autre type que les pièces satiriques du même genre, publiées par Van Mieris, t. III, p. 112, et classées par cet auteur à la date de 1545.

Nous citerons encore une variété de la médaille représentée dans l'ouvrage de Van Mieris, t. III, p. 112, n° 3, dont les légendes sont : MALI · CORVI · MALVM OVVM.

Rev. ET STVLTI · ALIQVANDO · SAPITE · PSAL · XCIIII.

XVI.

Buste à droite de l'empereur Charles-Quint, à mi-corps, coiffé d'un chapeau, décoré de l'ordre de la Toison d'or, et accompagné de cette inscription : KARO · ROMA.

Au bas, un monogramme composé des lettres PH, marque du graveur.

Rev. L'aigle impériale à deux têtes, surmonté d'une couronne, tenant dans ses griffes les colonnes d'Hercule, accompagnées de la devise : PLVS OVLT.

Au bas, 1548.

Cette médaille à bélière, en forme de losange, est en argent, et offre beaucoup d'analogie avec la belle médaille publiée par Van Mieris, t. III, p. 208, n° 1, frappée également en 1548, en mémoire des grands succès remportés par l'empereur Charles-Quint.

(*Pour être continué.*)

MEDAILLES ET JETONS INÉDITS

RELATIFS A L'HISTOIRE

DES DIX-SEPT ANCIENNES PROVINCES DES PAYS-BAS.

DEUXIÈME ARTICLE.

PLANCHES *d, e, f, g.*

XVII.

POVR · SOVSTENIR · CROI. Écu couronné aux armes de la maison de Croy, d'argent à trois fasces de gueules, écartelées avec celles de Renty qui sont : d'argent à trois haches de gueules.

Rev. SIL ÷ ADVENOIT · 1550. Monogramme, composé des lettres : ANTOINE, qui forme le nom de baptême de messire de Croy, premier prince de Porcéan.

Antoine de Croy, premier prince de Porcéan, baron de Montcornet, né en 1541, était le fils unique de Charles de Croy et de Françoise d'Amboise, marquise de Renelle. Il épousa Catherine de Clèves, comtesse d'Eu et dame des terres souveraines de Linchan et Château-Renan, deuxième fille du duc de Nevers, qui, après la mort de son époux, se remaria à Henri de Lorraine, duc de Guise [1].

Antoine se fit protestant, et suivit le parti de Coligny; il mourut le 5 mai 1567, à l'âge de 26 ans, sans laisser de postérité.

[1] *Supplément aux trophées de Brabant*, t. I, p. 259.

Ce jeton porte ses deux devises.

Par sa mort, la principauté de Porcéan et la baronnie de Montcornet, passèrent à messire Philippe de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay et du Saint-Empire, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, son cousin germain, qui mourut en 1595, et eut pour devise : « *J'y parviendrai Croy* (1), » et pour emblème, une ruche avec ces mots : « *Dulcia mixta malis* (2).

XVIII.

Les armoiries de Croonendael, écartelées de vair et de gueules à la couronne d'or; l'écu timbré d'un casque, orné de ses lambrequins. Cimier, un vol.

Rev. Dans le champ :

tot
ghenuechte
laet u
croonen
daelen

(Pour la jouissance vous faites descendre les couronnes.)

Devise de la famille de Croonendael, faisant allusion au nom et à la couronne du blason.

Une branche de la famille d'Elderen adopta le nom de

(1) Bon de Reiffenberg, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, p. 451. *Voyez* aussi ses jetons publiés par Van Loon, t. I, pp. 92 et 94.

(2) Cte Alp. O'Kelly de Galway, *Dictionnaire des cris d'armes et devises*, p. 57. *Voyez* aussi sa médaille et ses jetons publiés par Van Loon, t. I, p. 62.

Croonendael, et finit par abandonner entièrement celui d'Elderen.

Henri d'Elderen, dit de Croonendael, modifia, en 1440 environ, ses armes, et blasonna, ainsi que le firent ses descendants pendant quelques générations : de vair à la fasce de gueules chargée d'une couronne d'or, tandis que les fils cadets portèrent de vair à la fasce d'or (armes d'Elderen) au franc quartier de dextre, de gueules chargé d'une couronne d'or.

Au milieu du XVIe siècle un de ses descendants, Jean de Croonendael, qui fut chef d'un corps d'infanterie de Maximilien d'Egmont, comte de Buren, abandonna entièrement le nom d'Elderen, pour ne porter que celui de Croonendael, et apporta aussi un changement dans ses armes qu'il écartela de vair et de gueules à la couronne d'or, telles qu'elles sont représentées sur la médaille.

Il avait épousé, en 1540, Catherine de Nys.

Leur fils Paul, seigneur de Vliringen, servit d'abord sous le comte d'Arenberg; mais, après avoir éprouvé des adversités, il quitta la carrière militaire pour se vouer entièrement à l'étude des sciences. Il fut créé chevalier et fut nommé trésorier, garde des chartes et greffier des domaines en 1580, et membre du conseil des finances du roi en 1604. Il mourut en 1621, ayant épousé Catherine de Gilles, qui décéda en 1597.

De ce mariage naquit : Henri, seigneur de Vliringen, Breethout, Beveren, la Bruyère, etc., qui fut conseiller, trésorier, garde des chartes et greffier des domaines et des finances du roi. Il fut créé chevalier le 20 août 1622, et mourut en 1643. Il avait épousé Adrienne Immelot,

dame de Steenbrughe, décédée en 1655, fille de Pierre Immelot, écuyer, seigneur de Leghere, et d'Adrienne de la Torre, dont il eut deux fils.

1° Paul, seigneur de Vliringen et Breethout, créé chevalier le 12 avril 1644, et mort sans avoir été marié.

Il reprit les armes de vair à la fasce de gueules, chargée d'une conronne d'or; et

2° Henri, seigneur de Vliringen, Breethout, Beveren, la Bruyère et Sourbise, greffier, conseiller, garde des chartes et receveur général des domaines et finances du roi, puis secrétaire du conseil d'État, créé chevalier, le 10 octobre 1645 et mort le 29 décembre 1665. Il avait épousé Marie-Françoise d'Ennetières, décédée le 2 mai 1700, fille de messire Jacques d'Ennetières, chevalier, baron de la Berlière, seigneur de Harlebois, etc., et de Marie de Baudequin, veuve de messire Jean-Baptiste de Broekhoven, baron de Bergeyk.

Par lettres patentes de Philippe IV, en date du 2 avril 1660, il obtint augmentation et décoration d'armoiries. « Il porta écartelé de vair et de gueules à la « couronne d'or, sur le tout d'or au créquier de gueules, « armes des sires de Créquy, dont messire Henri de « Croonendael descendit du côté maternel. Heaume « couronné d'or; timbre, un chapeau de gueules rebrassé « de vair, surmonté d'un bouton d'or; tenants, à dextre, « un homme armé d'or de toutes pièces à l'antique, « affublé d'un manteau de gueules rebrassé et fourré de « vair, tenant en main une banderolle (bannière), chargée « de vair frangé d'or; à senestre, une femme vêtue d'un « habit diapré d'or surcot de vair et affublée pareillement

« d'un manteau de gueules doublé et rebrassé de vair,
« tenant en la main une banderolle (bannière) de gueules
« chargée d'une couronne d'or (1). »

Ces époux eurent deux fils :

1° Jacques-Henri, seigneur de Vliringen, Breethout, Sourbise, etc., né à Bruges, conseiller et maître des requêtes de la chambre des comptes du roi, et intendant de la ville et de l'arrondissement de Gand.

Par lettres patentes du roi Charles II, en date du 2 octobre 1681, il obtint l'érection des seigneuries de Vliringen et Breethout en vicomté ; et

2° Paul de Croonendael.

Il est difficile de fixer au juste l'époque à laquelle cette médaille a été frappée, attendu qu'elle ne porte, d'un côté, que les armes et, de l'autre, la devise de la famille de Croonendael. Or le blason, tel qu'il est représenté sur cette pièce, rappelle l'adoption de l'écu écartelé, par messire Jean de Croonendael, au milieu du XVIe siècle. Par conséquent, nous croyons que, au point de vue de l'histoire, il faudrait la classer à cette époque, bien qu'il se pourrait qu'elle eût été faite à une date plus récente.

XIX.

Buste à gauche, de Guillaume, duc de Juliers, Clèves et Berg, coiffé d'un chapeau ; une guirlande de feuilles sert de bordure.

(1) J.-B. Christyn. *Jurisprudentia heroica*, t. I, p. 196-197. *Voyez* aussi *Supplément aux trophées de Brabant*, t. I, p. 190** et **191 ; *Théâtre de la noblesse de Brabant*, t. III, p. *17 ; et J. le Roux. *Recueil ou théâtre de la noblesse de Flandre, d'Artois*, etc., p. 350.

Rev. Dans le champ : SPARTAM NACTVS · HAC · ADORNA · 1551. La bordure est également formée d'une guirlande de feuilles.

Au cabinet royal des médailles, à la Haye, se trouve une pièce à l'effigie du même prince, dont le droit est semblable à celui de la médaille publiée par Van Mieris, t. III, p. 14, n° 1, mais qui porte sur le revers la même inscription qui se trouve sur la pièce que nous venons de décrire, accompagnée du millésime en chiffres romains : MDXXXIX (1).

A quelle occasion ce jeton a-t-il été frappé ?

L'histoire ne nous apprend aucun événement particulier qui ait eu lieu en 1551, concernant ce prince ou ses États.

Tout ce que nous avons trouvé, c'est qu'en cette année, le duc Guillaume fit promulguer les ordonnances réglant à quelles conditions l'exercice de la juridiction ecclésiastique serait permis dans ses États (2).

Ce prince, au caractère ambitieux et inconstant, fut obligé, en 1543, de céder à l'empereur Charles-Quint le duché de Gueldre et le comté de Zutphen.

XX.

CAROLVS A BERLAYMONT BARO. Buste à droite, décoré de l'ordre de la Toison d'or.

(1) J.-C. de Jonge. *Notice sur le cabinet des médailles et pierres gravées de S. M. le roi des Pays-Bas*, p. 50.

(2) A.-M. Mappius. *Annales Juliæ, Cliviæ, Montiumque comitum et ducum*, t. III, p. 71.

Rev. IN· ADVERSIS CONSTANS, devise de la famille de Berlaimont. Sur un rocher au milieu d'une mer violemment agitée, une femme armée, soutenant une colonne brisée en dépit des quatre vents qui semblent la menacer. Un lion est couché à ses pieds.

Charles, baron de Berlaimont, seigneur de Floyon, Hierges, Hautepenne, Kermpt, Peruwelz et Engis-sur-Meuse, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, grand-veneur de Brabant, de Flandre et de Namur, gouverneur et souverain-bailli de ce dernier comté, chef des finances, était fils de Michel et de Marie de Barauth. Il mourut en 1578. Il fit constamment preuve de zèle pour la religion catholique et de fidélité pour son souverain.

En récompense de son dévouement, sa baronnie de Berlaimont fut érigée en comté, en 1574. Par conséquent, cette pièce a été frappée antérieurement à cette époque, probablement à l'occasion de sa nomination de chevalier de l'ordre de la Toison d'or, ce qui eut lieu le 27 janvier 1555, au vingt-deuxième chapitre de l'ordre tenu à Anvers [1].

Sur le jeton au millésime 1576, publié par Van Loon, t. I, p. 221, et également frappé en son honneur, il porte le titre de *comte de Berlaimont*.

L'emblème et la légende du jeton de 1575, publié par Van Loon, t. I, p. 212, ont été empruntés au revers de cette pièce.

XXI.

PHILIP · RE · ANG · FR · NE · P · H · (Philippus

[1] Bon de Reiffenberg. *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, p. 451.

rex Angliæ, Franciæ, Neapolis, Princeps Hispaniarum.) Tête couronnée du roi Philippe, à droite; derrière elle, les lettres entrelacées RX. (Rex).

Rev. Dans une couronne de laurier :

FIDE

I ·

DEFENS

OR.

Cette pièce, qui est une variété de celle que Van Loon a publiée, t. I, p. 10, n° 4, et classée par cet auteur à la date 1556, a évidemment été frappée avant que l'empereur Charles-Quint eût cédé la couronne d'Espagne à son fils Philippe II (janvier 1556); le titre de prince d'Espagne, qui figure sur ce jeton, l'indique suffisamment.

Van Orden (1) donne une autre variété de cette pièce, avec : *Philippus rex Aragon : Utr.*, tandis que le Clerc (2) en a publié une avec : *Philip. Rex. Angl. Fr. et Hibern.*, et sur le revers : *Fide · defenso.*

XXII.

CAROLVS · V · ROM · IMPR · AVGV · Buste à droite de l'empereur Charles-Quint, à mi-corps, coiffé d'une barrette et décoré du collier de la Toison d'or.

(1) *Handleiding voor verzamelaars van nederlandsche historie penningen*, t. I, n° 571.

(2) *Histoire des provinces-unies des Pays-Bas*, t. IV ; *Explication des médailles*, p. 6, IX, n° 4.

XXIII.

PHILIPPVS · AVSTR · CAROLI · V · CÆS · F · Buste à droite et à mi-corps de Philippe, fils de l'empereur Charles-Quint, plus tard Philippe II, roi d'Espagne, souverain des Pays-Bas. Il a la tête coiffée d'une barrette, et est décoré de l'ordre de la Toison d'or. Sous le bras, N N H.

Le premier de ces deux médaillons est de cuivre ; le second, qui est d'une exécution bien supérieure au premier, est de plomb.

Comme ni l'une ni l'autre de ces pièces ne portent de millésime, nous avons cru devoir les classer à la date à laquelle Charles-Quint céda le gouvernement des Pays-Bas à son fils Philippe (25 octobre 1555). La qualification de Philippe d'Autriche, fils de l'empereur Charles V, sur le deuxième médaillon, est exactement ce qui se trouve sur les jetons frappés en mémoire de cet événement, publiés par Van Loon, t. I, p. 7, nos 1 et 2.

XXIV.

PHILIPPVS · DEI · G · HISPANIARVM · REX · INVIC. Buste à gauche du roi Philippe II, décoré de l'ordre de la Toison d'or.

Rev. PAX · MVLTA · DILIGENTIBVS · LEGEM · TVAM · (1). Un trophée d'armes, surmonté d'une couronne royale.

(1) Cette légende est empruntée au psaume 119, verset 165.

Cette médaille, sans millésime, fait allusion à la paix conclue, en 1559, à Cateau-Cambresis, entre Henri II, roi de France, et Philippe II, roi d'Espagne.

XXV.

HER · HANS · WALHART · RITTER · Z^c^. Buste à gauche de messire Jean Walhart, chevalier.

Rev. GOT · BEHVET · M · ALLE · MENSCHEN. (Dieu m'ait, ainsi que toute l'humanité, dans sa sainte garde.) Un écu au tronc contrecoté, péri en bande, l'écu timbré d'un casque orné de ses lambrequins et sommé d'une couronne ; cimier, un oiseau de profil entre deux vols chargés du tronc contrecoté de l'écu.

En 1566, la gouvernante Marguerite pria vainement le roi Philippe II de convoquer les états généraux. Il ne lui répondit qu'en lui envoyant trois cent mille couronnes d'or, pour organiser et garder sur pied, pendant deux mois, une armée composée de trois mille cavaliers et de dix mille fantassins, à recruter en Allemagne, savoir : mille cavaliers par Éric, duc de Brunswick, cinq cents par Philippe, le frère de ce dernier, deux cent cinquante par Jean Barnisius et le reste par Jean Walhart [1], dont les traits sont conservés sur cette médaille.

XXVI.

SOLI · DEO · GLORIA · 1573. Le lion néerlandais,

[1] F. Famianus Strada. *Nederlansche oorloge*, pp. 333 et 334.

dans l'enclos palissadé (*hollandsche tuin*), élevant fièrement dans ses griffes le drapeau de la liberté ; devant lui, comme pour le protéger, les armes couronnées du prince Guillaume d'Orange, entourées du collier de la Toison d'or, deux bâtons de commandement, passés en sautoir derrière l'écu,

Rev. VICIT · VIM · VIRTUS. Devise de la ville de Harlem. Écu aux armes de Harlem, entouré d'ornements.

Lorsque, en 1572, la West-Frise se fut révoltée et que le duc d'Albe fut obligé de retirer ses forces militaires de la Hollande, pour les employer à recouvrer la ville de Mons, plusieurs villes de Hollande profitèrent de l'absence des troupes espagnoles pour arborer l'étendard de la liberté. Oudewater, Gouda, Leyde, Dordrecht, Gorcum, Harlem, les châteaux de Loevenstein et de Liesveld se rendirent successivement aux partisans du prince d'Orange. Les états de Hollande se réunirent, le 15 juillet 1572, à Dordrecht et proclamèrent le prince Guillaume d'Orange stadhouder. Les autres villes, comme Rotterdam, Schiedam, Delfshaven et Delft se déclarèrent alors pour le prince, tandis qu'on se rendit maître de Woerden et de Schoonhoven. Amsterdam fut dès lors la seule ville de Hollande qui resta fidèle au roi d'Espagne.

Le prince d'Orange, arrivé en Hollande, convoqua les états à Harlem. Dans ces moments de crise et de troubles, les états, qui n'étaient pas toujours assemblés, confièrent pour un certain temps une sorte de dictature au prince d'Orange, qui se vit revêtu du pouvoir le plus absolu, jusqu'au mois de mai 1573.

Cette pièce, qui sans doute a été frappée tout au commencement du mémorable siége de Harlem, qui dura sept mois, du 13 décembre 1572 au 13 juillet 1573, lorsque la ville fut obligée de se rendre aux Espagnols, fait allusion à la situation politique de la Hollande à cette époque, et à la proclamation du prince d'Orange comme stadhouder, dont la prudence et l'habileté inspirèrent dans tout le pays la plus grande confiance dans l'avenir.

Comparez le jeton, frappé également en Hollande, en 1573, publié par Van Loon, t. I, p. 174, avec la médaille de 1584, représentée, dans le même volume, p. 343.

Un exemplaire en or de cette pièce se trouvait, au siècle dernier, dans la collection de M. Corneille Ascanius de Sypesteyn, conseiller et échevin de Harlem.

XXVII.

VROETSHAP × LOON × (récompense des magistrats). Les armes de la ville de Leyde, d'argent à deux clefs en sautoir, de gueules.

Rev. Un lion debout, à gauche, la tête de face, tenant de la patte droite un sabre nu, et de la gauche un écu couronné aux armes de Leyde.

XXVIII.

VROETSCHAP × LOON × En tout semblable au droit de la précédente.

Rev. Dans le champ :

PRUDENS PARENTUM CLADIBUS ET
FIDE VIRTUTE DISCAT PERTINACI
POSTERITAS . . . . . .

XXIX.

LEYDEN IN HOLLANDT. (Leyde en Hollande). Un lion debout, à gauche, la tête de profil, tenant de la patte droite un sabre nu, et de la gauche l'écusson de Leyde.

Les n°s 27 et 28 sont des jetons de présence de la régence de la ville de Leyde, en plomb. Ils ont tous les deux la même face, qui a été publiée par Severinus [1] et qui offre beaucoup de rapport avec la monnaie obsidionale de cette ville, d'un demi-sol, représentée dans l'ouvrage de Van Loon, t. I, p. 188, n° 4, surtout quant à la forme de l'écusson.

Le revers du n° 27 nous rappelle le droit de la médaille, publiée par Van Loon, t. I, p. 196, n° 2, sauf la légende et la différence de la gravure.

Le revers du n° 28 porte la même inscription que celui de la médaille publiée par Van Loon, t. I, p. 196, n° 1, sauf les deux derniers mots : « *Patriam tueri* » qui font défaut sur cette pièce.

Le n° 29, qui est en cuivre et n'a pas de revers, paraît également être un essai de la face d'un jeton de présence communal.

XXX.

Nous ajoutons à ces pièces relatives à la ville de Leyde, une *dute* dentelée, sur laquelle est gravé, d'un côté, un soldat armé d'un fusil et d'une épée, avec cette inscrip-

[1] *Oorspronkelyke beschryving van de belegering en het ontzet der stad Leiden*, n° 3 de la planche en regard de la page 75.

tion : *een sold.* (un soldat), et de l'autre : « *Leyden is ontset* 15 10/3 74 (Leyde est délivrée le 3 octobre 1574).

XXXI.

· VOER · HET · HEILICH · CRVIS (pour la Sainte Croix). Une croix tréflée

Rev. · OP · COVWENBERCH · (sur Caudenberg).

Deux bâtons de pèlerin en sautoir, chargés d'une coquille suspendue à un ruban; les emblèmes de saint Jacques.

Les mots des légendes sont séparés par de petites coquilles.

C'est toujours une question problématique que celle de savoir qui des deux, les catholiques ou les protestants, ont fait preuve de la plus grande intolérance dans les Pays-bas, au XVIe siècle.

Le 20 octobre 1581, la religion catholique fut défendue dans toute la Hollande, sous peine, aux infracteurs, d'être punis comme perturbateurs du repos public.

A Bruxelles même, le culte catholique fut suspendu.

Lorsque le duc d'Anjou eut été proclamé duc de Brabant, à Anvers, le 19 février 1582, les catholiques de Bruxelles lui adressèrent une requête pour le supplier de leur rendre la liberté de l'exercice de leur culte, qui était défendu dans plusieurs villes du Brabant, entre autres à Anvers, sous peine d'une amende de 200 florins.

Le duc d'Anjou, pour leur témoigner sa sympathie, écrivit aux magistrats de Bruxelles une lettre datée d'An-

vers, le 8 juin 1582, dans laquelle il fit connaître qu'il avait trois motifs pour accorder la demande légitime des catholiques bruxellois :

1° Comme étant lui-même catholique, il se faisait un devoir de donner l'exemple dans la confession de ce culte ;

2° Que le traité avec les États lui imposait le maintien de la paix à l'égard de la religion ;

Et 3° parce qu'il ne serait pas raisonnable de laisser les catholiques dans des conditions moins favorables que ne l'étaient les protestants ; que, par conséquent, il mandait et ordonnait aux magistrats de Bruxelles de céder préalablement l'abbaye de Caudenberg pour l'exercice du culte catholique, attendu que les catholiques, tout aussi bien que les protestants, lui avaient prêté serment et avaient abjuré le roi d'Espagne ; et, enfin, il termina sa lettre en leur faisant entendre qu'il était du devoir des uns aussi bien que des autres de vivre ensemble en bonne intelligence, et qu'il espérait que leur conduite pourrait servir d'exemple à tous ses sujets.

Le duc expédia une copie de cette lettre à messire Olivier Vanden Tempele, gouverneur de Bruxelles, en manifestant le vœu que le culte catholique fût de nouveau rétabli, attendu qu'il avait l'intention de fixer sa résidence à Bruxelles.

Or, on ne jugea néanmoins pas convenable d'exécuter les ordres du duc [1].

[1] Brand. *Historie der reformatie*, t. I, pp. 686 et 687, et Pieter Bor. *Nederlantsche oorloghen*, t. II, 17e livre, folio 27 de l'édition de 1621.

Sur cela, il paraît que le clergé, exaspéré de ce qu'on n'avait pas égard à la volonté manifestée par le duc, fit frapper ce jeton de cuivre, pour ranimer le zèle des catholiques pour la défense de leur religion.

L'abbaye de Caudenberg, qui était dédiée à saint Jacques, a été remplacée par l'église de Saint-Jacques de Caudenberg sur la place Royale, dont le prince Charles de Lorraine posa la première pierre, le 12 février 1776.

C'est dans cette abbaye, dont l'origine remontait à un monastère fondé en 650, que les Bollandistes ont consacré leurs veilles à cet immense ouvrage, connu sous le titre de : *Acta Sanctorum Belgii* (1).

XXXII.

Médaille d'or suspendue à trois chaînettes. RELIGIONE ET PROVIDENTIA. Un autel d'où s'élèvent des flammes (autel brûlant), emblème de la religion; au bas, un cartouche portant cette inscription : M. WILLEM EVERAERTS PENSIONARIS; à l'exergue : S. P. Q. A.

Rev. Dans une guirlande de roses, désignant les privi-

(1) Pendant l'impression de cette notice, notre ami M. R. Chalon, président de la Société royale de numismatique de Belgique, a publié ce jeton intéressant dans son dix-huitième article intitulé : « *Curiosités numismatiques,* » inséré dans la *Revue de la numismatique belge*, 5e série, t. IV, p. 201. En y renvoyant nos bienveillants lecteurs, nous en empruntons les détails suivants qui nous avaient échappé : « La « confrérie de la Sainte-Croix, fondée en 1383, conservait dans un reli- « quaire des parcelles de la croix du Christ. Ce reliquaire, représenté « sur le jeton (la croix), fut perdu ou dérobé pendant les troubles du « XVIe siècle, et la confrérie ne tarda pas à se dissoudre. »

léges d'Anvers, un aigle tenant un écusson aux armes de cette ville; au bas : SIMP. TER.

Guillaume Everaerts remplit les fonctions de pensionnaire d'Anvers, depuis 1581 jusqu'en 1585.

Après la reddition de la ville à Alexandre Farnèse, duc de Parme, qui eut lieu le 16 août 1585, il fut remplacé par Philippe d'Ayala.

M. Génard, le savant bibliothécaire-archiviste de la ville d'Anvers, à qui nous devons ces renseignements, a eu l'obligeance de nous communiquer également que le coin de cette pièce est conservé aux archives d'Anvers.

Il est probable que cette medaille honorifique a été remise au titulaire, en témoignage de reconnaissance des services rendus par lui aux habitants, pendant que cette ville était assiégée par les Espagnols.

(*Pour être continué.*)

1
2
3
4
5

6
7
8
9
10
11
12

23

IOA GILIVS RINGELBERGIVS ANTVERPIANVS
15 29

16

RA RO
RO MA

16

1548

IA.C. OMPHALIVS ANDERNACVSSDO

24

NIHIL PLACABILITATE VITAE ATQVE FORTVNAE MELIVS

SANCTITAS·NI·NI·VSTITIAM
CAP:18·V:II

25

SAPIENTIA·NI·STVLTITIAM
CAP:19·VER 20

17
18
19
SPARTAM
NACTVS
HAC ADUR
NA
1551
20
21
FIDE
DEFENS

22

23

PRUDENS
PARENTUM CIA
DIBUS ET FIDE
VIRTUTEDISSAT
PERTINACI
POSTERITAS

29
30
31
32
33
LEYDEN IN HUNTAMOTE
STAD
TRECH
1787
Leyden
Ontset
BELGIONE ET PROVIDENTIA
Mevullem euerants
Pensionaris
SPQA
SEMPER